

direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale

service des écoles primaires et secondaires

Conseil d'établissements lausannois case postale 5032 - 1002 Lausanne

PV pour adoption lors de la prochaine séance de Commission le 12.05.2014

Commission d'établissement de C.F. Ramuz

03 mars 2014, de 19h30 à 21h30 Réfectoire d'Entre-Bois, ch. d'Entre-Bois 13 bis, à Lausanne

Parents: MM. Christian Hautle, Laurent Krieger

Professionnels: Mmes Anne-France Gonin, Sophie Riesen, Michelina lanni, MM. William

Duque, Olivier **Saugy** (directeur)

Autorités politiques : Mme Mirele Knecht

Organisations: M. Serge Bregnard, Mme Katia Delay Groulx

Excusés/absents: Mmes Alessandra Duc Marwood, Dominique Rod, Patricia Veth, MM. Philippe

Losego, Christian Delaquis

La séance est ouverte par Monsieur Saugy à 19h35.

La Commission accueillant un nouveau membre en la personne de Madame Delay Groulx, un tour de table est organisé afin que toutes les personnes présentes puissent se présenter.

Monsieur Bregnard, qui officie pour la dernière fois dans la Commission ayant fait valoir son droit à une retraite anticipée, nous informe que Madame Nicole Paillard lui succèdera au sein de la Commission d'établissement.

Madame Delay Groulx, nouvelle venue dans la Commission, nous informe qu'elle va, en collaboration avec des thérapeutes et des artistes, créer un atelier d'art thérapie (FADAC) à la rte Aloys-Fauquez. Ces ateliers seront destinés à divers publics dont les enfants et les adolescents.

Madame Delay Groulx émet l'hypothèse que par le biais de cet atelier et des diverses créations, il sera peut-être plus facile de capter l'attention des parents, lors d'éventuelles discussions informelles, sur l'existence de la Commission et de son utilité.

1. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est accepté.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 2 décembre 2013 :

Le procès-verbal est accepté moyennant la modification suivante : Point 7, dernière ligne, il s'agit de Monsieur **Tournier** et non Fournier.

3. Projet du règlement d'établissement présenté par Madame Riesen :

Un groupe de travail a été chargé d'élaborer le nouveau règlement de l'établissement de C.F. Ramuz selon un plan de travail précis fourni par la DGEO.

Ce projet d'établissement a été validé en conférence plénière par les enseignants, et le conseil d'établissement doit, à son tour, le ratifier.

Il a été décidé de voter chacun des articles séparément.

Résultat de cette validation :

Quorum: 9 personnes (sur 15 membres)

<u> Art. 1</u>

Accepté à l'unanimité des 9 membres

.

<u>Art. 2</u>

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 3

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 4

Rajouter 3^{ème} ligne :

La demande doit êtres adressée au maître de classe au moins deux semaines à l'avance, sauf en cas d'urgence ou situation imprévisible.

Accepté à l'unanimité des 9 membres moyennant la modification ci-dessus.

Art. 5

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 6

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 7

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 8

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 9

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 10

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 11

Alinéa 2:

Plus de 7 AT : le doyen de volée est avisé et prend les mesures <u>adaptées à la situation</u>. Accepté à l'unanimité des 9 membres moyennant la modification ci-dessus.

Art. 12

Accepté à l'unanimité des 9 membres

<u> Art. 13</u>

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 14

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 15

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 16

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 17

Monsieur Bregnard souhaite un rappel de la RLEO Art. 104 La motion est refusée par 4 voix contre, 3 pour et 2 abstentions.

Alinéa 1 : Tout élève qui commet un acte de violence verbale ou physique, un acte obscène, injurieux ou *discriminatoire* (paroles ou actes)....

Accepté à l'unanimité des 9 membres moyennant la modification ci-dessus.

.

Art. 18

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 19

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 20

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 21

Alinéa 1 : dernière ligne

Toute inscription ou représentation à caractère discriminatoire, injurieux...

Accepté à l'unanimité des 9 membres moyennant la modification ci-dessus.

Art. 22

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 23

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 23

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 24

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 25

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 26

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 27

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 28

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Art. 29

Accepté à l'unanimité des 9 membres

Le projet d'établissement de C.F. Ramuz est accepté à l'unanimité des 9 membres présents moyennant la modification des articles 4, 11, 17 et 21.

Ce projet pourra ainsi être soumis à la DGEO pour approbation.

4. Projet pour la soirée des parents présenté par Monsieur Bregnard (en l'absence de Mme Marwood) :

Le groupe de travail propose le projet suivant :

Pour les 7^{ème} année, une rencontre avec quelques enseignants et membres de la Commission d'établissement ainsi que les parents des nouveaux élèves, sera organisée quelques jours avant la rentrée scolaire afin de faire visiter les locaux de la Rouvraie, avec une partie accueil et une partie plus conviviale (apéritif).

La Commission est chargée d'en choisir la date et les participants (membres), et Mme Fretz doyenne pour la finalisation du projet ainsi que le secrétariat d'Entre-Bois pour l'envoi des lettres aux parents.

.

Pour les élèves d'Entre-Bois, il a été décidé que seuls les parents des 10^{ème} années seraient concernés.

Le projet consiste à élaborer, par classe, un projet artistique ou autre, qui pourrait faire l'objet d'un concours avec remise de prix, lors d'une soirée dont la date reste à préciser (novembre 2014), ceci sous la forme de « Montre Ton Talent » qui deviendrait dès lors « *Ma Classe Montre Son Talent* ». Il pourra s'agir d'une prestation de groupe ou non, suivant la décision de la classe.

Les enseignants présents souhaitent, au vu de la charge de travail actuelle, que les maîtres de classe ne se voient pas investis par cette mission.

Monsieur Saugy confirme et demande que chaque classe concernée puisse trouver un leader qui saura s'investir pour ce projet et que les maîtres-esses de classe ne soient là qu'en soutien. Le délégué de classe pourrait être chargé de cette tâche.

Monsieur Saugy demande au groupe de travail de présenter un projet <u>complet</u> <u>détaillé</u>, lors de la prochaine séance de Commission, afin que les élèves puissent disposer du plus d'éléments possible afin de pouvoir organiser et soumettre des projets réalisables à élaborer.

5. Choix d'un vice-président :

Les membres présents décident de remettre la vice présidence au vote lors de la prochaine séance de la Commission, mais Madame Riesen se propose d'officier si besoin lors de la prochaine séance.

6. Divers

M. Saugy invite les membres de la Commission à se joindre au « pot »de départ qu'il offre à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de CFR le 30 avril 2014. Invitation suit.

Prochaines assemblées de la Commission d'établissement

12 mai 2014, 19h30 cafétéria de CFR

Monsieur Saugy clôt la séance à 22h00.

SEPS/17.04.2014

place Chauderon 9 case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 64 19 fax 021 315 60 04 Christine.gonzalez@Lausanne

http://www.Lausanne.ch